

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2024 A 20H00**

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à la salle des Halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNIER Annick, BOSSARD Sandrine, GAGNEUX Colette, MORON Nathalie, CHOUTEAU Edwige, DE CARCARADEC Myriam (départ à 22h15), SOULARD Marie-Pierre, CHAILLOU Jacqueline, HUET Christine, ROBERT Sylvie, GUICHOUX Françoise, LAROCHE Sophie, POMMIER Anne, OLIVIER Valérie, CHALON Nathalie, BELOUARD Christine, CAILLAUD Laurence, CHAUDELET Amélie, Messieurs PATTEE Michel, DELPHIN Michel, VALLET José, LIGONNIERE David, MICHEAUD Anatole, JAMERON Didier, MERLI Patrick, GRELLET Jean-Pierre, BERNAUDEAU David, LANGLOIS Emmanuel, BILLY Stéphane, CHEPTOU Bruno, JAMME Thomas, MAROLLEAU Fabrice.

Etaient excusés :

Mme DE CARCARADEC Myriam donne pouvoir à M. MERLI Patrick (à partir de son départ à 22h15), M. DUTERTRE Alexandre donne pouvoir à Mme LAROCHE Sophie, M. CONCHON Jacques donne pouvoir à Mme CHOUTEAU Edwige, M. MOINET Jonathan donne pouvoir à M. PATTEE Michel, BERNERY Michel donne pouvoir à M. LIGONNIERE David, M. HERY Jean-Charles donne pouvoir à Mme BERNIER Annick, M. LEFORT Alain donne pouvoir à M. BERNAUDEAU David, Mme AUGEREAU Axelle donne pouvoir à M. CHEPTOU Bruno, M. DILE Jean-Paul donne pouvoir à Mme CAILLAUD Laurence.

Absents excusés :

BILLY Bruno.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur VALLET José est désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 mai 2024

Nombre de membres du conseil municipal : 41

Quorum de l'assemblée : 21

Nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 40

Date d'affichage : 31 mai 2024

ZA DE LA SAULAIE – DENOMINATION D'UNE VOIE

Délibération n°2024.05.60 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Monsieur DELPHIN

Une entreprise va s'installer sur la parcelle située en arrière de la parcelle n° 19, en bout d'une voie sans issue dans la ZA de la Saulaie.



Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De nommer l'impasse actuellement cadastrée en section ZX n°405 et ouverte à la circulation, Impasse de la Croix Germain selon le plan ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel PATTÉE

